

Les sept robes de la mariée...

Question: Il existe dans certains pays du monde une coutume qui veut que la mariée porte sept robes différentes durant la cérémonie. Les gens disent que cela porte chance. S'agit-il là d'une pratique musulmane ?

Réponse: Il m'apparaît effectivement que cette pratique relève d'une coutume ancestrale et non pas de l'Islam. Le mariage en Islam se caractérise justement par sa grande simplicité, et aucun Hadith ne fait mention de ce genre de pratique aux premiers temps de l'Islam. Qui de plus est, le fait de porter sept robes différentes à cette occasion peut, sous certaines conditions, être considéré comme du gaspillage. Il ne faut pas oublier que pour nous, musulmans, le modèle à suivre est celui qui nous a été présenté par le Prophète (sallallahu alayhi wa sallam) et ses compagnons (radhia Allahu anhoum). Sur ce point justement, il est rapporté de Aïcha (radhia Allahu anha) qu'elle possédait une belle robe, et qu'elle avait l'habitude de prêter cette robe aux femmes de Madinah qui allait se marier. Cette Tradition montre que, bien que les femmes portaient à cette époque une belle robe pour leur mariage, elles ne s'éloignaient pas pour autant des prescriptions religieuses et ne tombaient pas dans l'excès.

Wa Allâhou A'lam !

Et Dieu est Plus Savant !